

GYRODÉBROUSSAILLEURS AGRAM

Gamme

S120 - 245 kg et SX180 - 435 kg

S150 - 285 kg

Le poids est le facteur déterminant de robustesse et de longévité



**Une gamme complète
de gyrodebroussailleurs de 1,20 m à 1,80 m
à attelage flottant déportable.**

Important : ce document reprend les produits avec les caractéristiques à la date d'édition du document. Ces dernières sont données à titre indicatif et ne peuvent être contractuelles du fait de l'évolution permanente des produits. Avant toute commande, il est recommandé de demander à nos services les évolutions intervenues sur le matériel et les caractéristiques techniques qui vous paraissent essentielles. Ce matériel est destiné aux professionnels qui reconnaissent avoir évalué les capacités de l'outil par rapport aux travaux qu'ils doivent effectuer. Ils sont proposés sur la base des conditions générales de vente d'AGRAM stipulées sur les ordres de commande.

GYRODÉBROUSSAILLEURS AGRAM

Présentation des différentes compositions possibles

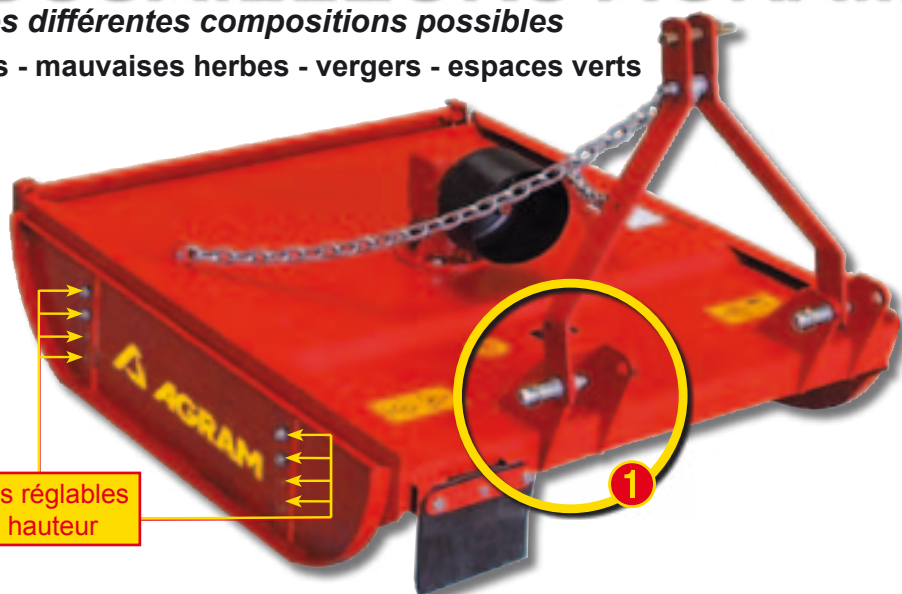
Appareils conçus pour : prairies - chaumes - mauvaises herbes - vergers - espaces verts



GAMME S

Rotor fléaux 2 couteaux

- Attelage flottant **déportable** avec chapes renforcées. ①
- Cardan à sécurité boulon.
- Bavette anti-retour.
- Patins réglables fixés par 4 boulons.
- Volet arrière amovible, en acier.
- Couteaux 450 x 100 x 12.



Caractéristiques*

MODÈLES	S 120	S 150
Largeur hors tout.....m	1,30	1,60
Largeur de travail.....m	1,20	1,50
Puissance de boîtier.....ch/din	60	60
Poids.....kg	245 kg	285 kg
Puissance tracteur mini/maxi.....cv	30/70	30/70



2 axes de pivotement pour éviter les chocs

GAMME SX

Rotor fléaux
3 couteaux

- Attelage flottant **déportable** avec chapes renforcées. ①
- Cardan à sécurité friction.
- Bavette anti-retour.
- Patins réglables fixés par 4 boulons.
- Volet arrière amovible, en acier.
- Couteaux 450 x 100 x 12.



Caractéristiques*

MODÈLES	SX 180
Largeur hors tout.....m	1,95
Largeur de travail.....m	1,80
Puissance de boîtier.....ch/din	90
Poids.....kg	435 kg
Puissance tracteur mini/maxi.....cv	40/80

* Les caractéristiques indiquées ainsi que les formes sont sujettes à évolutions permanentes et elles ne sont ici qu'à titre indicatif, demandez des précisions écrites à votre interlocuteur.



25 km/h

ATTENTION la vitesse maximale autorisée pour un tracteur agricole avec un matériel porté ou trainé est de **25km/h**. Un tracteur n'est autorisé à rouler à 40 km/h que à vide. Rouler avec un matériel porté ou trainé à 40 km/h est une infraction. Si le matériel est détérioré en roulant à 40km/h, la détérioration n'est couverte ni par la garantie, ni par les assurances.

HOMOLOGATION ROUTIÈRE Si vous utilisez ce matériel en déplacement routier, vous devez obligatoirement le commander avec l'option "KIT HOMOLOGATION"

Parc industriel de Chartres Gellainville
17 avenue G. Eiffel - 28080 CHARTRES Cedex
Tél. 02 37 88 26 00 - Fax 02 37 28 12 12 -www.agram.fr

